



Procès verbal du conseil d'Administration du lycée David d'Angers du mardi 5 juillet 2022

Présents, Absents Excusés : Voir liste d'émargement jointe

Le Proviseur Après avoir constaté que le quorum était atteint (18 membres présents), le conseil est déclaré ouvert à par Monsieur le Proviseur à 18h20.
Affaire suivie par :

Madame Lanaspèze Véronique sera la secrétaire de séance
Monsieur le Proviseur procède à la lecture de l'ordre du jour.

Téléphone
02.41.88.49.61

Fax
02.41.86.83.44

Courriel
Ce.0490001K@ac-nantes.fr

1, rue Paul Langevin
BP 63504
49035 ANGERS CEDEX
01

Rappel de l'ordre du jour :

1. Domaine pédagogique

- Bilan ParcoursSup
- Bilan de l'orientation 2^{nde} et 1^{ère}
- Situation prévisionnelle : ajustements du TRM
- Point sur la préparation de la rentrée 2022-2023

2. Domaine logistique

- DBM pour information
- Budget définitif voyage Italie (mai 2022)
- Budget prévisionnel voyage ERASMUS Espagne, voyage ERASMUS Suède, voyage ESABAC Italie
- Convention constitutive du groupement de commandes et de services de viandes fraîches et de charcuterie
- Convention constitutive du groupement de commandes et de services « Sécurité incendie des collèges et lycées publics de Maine-et-Loire » 2023-2025
- Convention d'occupation précaire d'un logement
- Convention d'utilisation du gymnase K par l'Association Sportive de l'ESA (Ecole Supérieure d'Agriculture)
- Convention d'utilisation du gymnase K par l'Association Sportive de l'EAB (Etoile Angers Basket)
- Convention d'utilisation d'une salle de classe par l'Association ATCC Institut
- Convention d'hébergement des élèves internes du Lycée Joachim du Bellay
- Convention d'hébergement des élèves internes du Lycée Jean Moulin
- Convention d'hébergement des élèves internes du Lycée Auguste et Jean Renoir
- Protocole transactionnel avec la SAVE

- **bilan général de l'année scolaire**

M. Carbonnier (Proviseur) débute la séance par un bilan général sur l'année scolaire qui vient de s'écouler.

- Une année marquée par une accalmie dans la crise sanitaire et la fin du port du masque. Toutefois, la définition administrative du "cas contact" a contribué à perturber la scolarité durant les mois de février et mars. Les absences se sont multipliées. Une période compliquée pour tout le monde (professeurs ; familles et élèves). Il faut ajouter à cela la multiplication d'absences calculées en cette fin d'année (tendance que l'on retrouve au niveau national).

- Une fin d'année théâtrale puisque nous avons assisté à trois représentations différentes ; chaque niveau d'enseignement (seconde - première et terminale) ayant mené un travail spécifique. Le proviseur souligne l'investissement et le travail des enseignants et des élèves. Il tient à les en féliciter.

- Les portes ouvertes ont eu lieu... bref, une année scolaire marquée par un retour à la normale.

M. Carbonnier fait ensuite le point sur les résultats du baccalauréat au lycée.

Un taux de réussite (avant les oraux de rattrapage) très satisfaisant (92.9 % en série générale et 79% en série technologique). Des résultats supérieurs à la moyenne nationale qui reflètent là encore l'investissement et le travail de chacun (des enseignants, des CPE et des élèves).

Un taux de réussite qui se maintient à un haut niveau, là où on assiste à une baisse (un réajustement) au niveau national. Le taux de réussite nationale (avant les rattrapages) est de 86%. Ce qui explique l'attractivité de cet établissement.

D'ailleurs cette attractivité se traduit dans les chiffres des affectations.

Le lycée fera le plein en seconde à la rentrée de septembre avec 315 élèves affectés (soit 9 classes de 35 élèves). En série technologique, 70 élèves ont été affectés en première au lycée David d'Angers (dont 58 issus du lycée et 12 provenant d'établissements extérieurs).

M. Carbonnier rappelle que ces 70 élèves seront répartis en 3 groupes, décision qui a nécessité que l'ensemble des disciplines fasse des efforts (en renonçant à des dédoublements par exemple). Des efforts qui devraient se traduire dans les résultats dans 2 ans.

Commentaires sur le tableau présenté : Mme Thébaud interroge M. Carbonnier sur les chiffres inscrits pour les 1ères STMG. Le proviseur répond qu'il s'agit d'une erreur : il y aura bien 70 élèves répartis en 3 groupes (les groupes seront donc de l'ordre de 23 à 24 élèves et non de 21 élèves). M. Carbonnier relève également une erreur pour les effectifs en option mathématique en première. 13 élèves suivront cette nouvelle option (cf réintroduction des mathématiques dans le tronc commun à partir de la rentrée 2022).

Est ensuite présenté le bilan d'orientation des 2ndes et des 1ères. En première :

			1G
		Effectifs	290
		R	0
		F	170
LVA	AGL1	284	268
	ALL1		2
	ESP1		4
	ITA1		10
LVB	ESP2	284	197
	ALL2		44
	AGL2		16
	ITA2		27
SPECIALITES	MATH	663	145
	SES		110
	HLP		61
	H2GSP		103
	LLCA		6
	AMC		53
	LLCE		24
	PC		86
	SVT		75
Parcours langues	EURO-SES	45	21
	EURO-MATH		24
	ESABAC		0
EO1	LVC ITA3	58	14
	Arts APLA		19
	Arts THEA		25
EO2 + Ateliers Artistiques	LCA Latin	28	14
	LCA Grec		14
	EO-MATH		13

En terminale :

			TG
Effectifs			276
	R		0
	F		167
LVA	AGL1	275	251
	ALL1		1
	ESP1		5
	ITA1		18
LVB	ESP2	275	182
	ALL2		50
	AGL2		24
	ITA2		19
SPECIALITES	MATH	427	108
	SES		67
	HLP		27
	H2GSP		78
	LLCA		0
	LLCE		14
	AMC		31
	PC		63
	SVT		39
	RHC		16
	MERCA		46

Parcours langues	EURO-SES	57	16
	EURO-MATH		23
	ESABAC		18
EO1	LVC ITA3	29	0
	Arts APLA		13
	Arts THEA		16
EO2 + Ateliers Artistiques	LCA Latin	10	4
	LCA Grec		6

Le proviseur explique qu'il pourra proposer des places à d'éventuelles demandes extérieures. Mais elles resteront limitées car toutes les spécialités n'offrent pas de place. La répartition des élèves doit se faire au niveau du bassin d'Angers.

M. Pilet (représentant de la mairie d'Angers) arrive à 18h45.

- **bilan Parcoursup**

M. Carbonnier présente dans un 3^{ème} point le tableau de pilotage des résultats de Parcoursup.

Il explique son rôle de suivi durant toute la procédure avec un temps fort, en avril, où il doit donner une appréciation sur chaque dossier (en insistant sur l'investissement et l'implication de certains élèves).

Elsa Morel prend la parole pour attester que M. le proviseur a bien noté leur participation au CA durant cette année sur leur dossier Parcoursup.

Adam Lestage confirme que les élèves apprécient que leur implication dans l'établissement soit reconnue.

Le proviseur poursuit la lecture du tableau. Seulement 4 élèves n'ont rien obtenu et bénéficieront de la procédure CAAES. Il assure que tout le monde trouvera sa place sur Parcoursup et que l'important est que l'élève fasse ce qui lui plaise.

Mme Thébaud demande la parole et complète le propos en soulignant le rôle des professeurs principaux dans la procédure Parcoursup. Elle répond également à une question de Mme Schweitzer sur la question du classement des vœux (classement des vœux qui n'existe plus).

M. Cadière souligne les effets positifs de cette absence de classement des vœux pour les élèves. Leurs choix sont plus libres, les élèves s'autorisent plus de vœux (la pression étant moins importante) et ainsi des élèves peuvent accéder et se révéler dans certaines filières (y compris des filières sélectives) alors qu'un système de classement des vœux les aurait exclus de ces mêmes filières.

M. Carbonnier reprend sa présentation générale en relevant les performances des élèves du LNC au baccalauréat. Des résultats remarquables compte-tenu des profils des élèves inscrits auprès de cette structure. Une structure qui fait toute sa fierté, il remercie Mme Wastiaux pour le travail effectué.

M. Cadière demande comment ces élèves s'insèrent dans les études supérieures. M. Carbonnier relève la difficulté du suivi du parcours dans le supérieur de ces élèves dans la mesure où le suivi dépend pour l'essentiel des nouvelles que donnent les élèves.

- **bilan des moyens**

Enfin pour clôturer ce bilan général, M. Carbonnier présente le tableau de répartition des moyens.

Il s'agit de la version définitive. En effet, selon le proviseur, il ne doit pas y avoir de grande surprise d'ici la rentrée (contrairement à l'année précédente). A noter l'augmentation du nombre de fonctionnaires stagiaires, avec notamment le nouveau statut de contractuel alternant qui certes, permet de conforter des vocations, mais qui rend la répartition de services plus compliquée compte-tenu du volume horaire que le stagiaire doit assurer. Ce volume horaire est de 6 heures par semaine.

Mme Schweitzer et M. Cadière demandent des précisions sur ce statut de contractuel alternant. Ce sont des étudiants de M1 qui réalisent 6 heures en établissement et pour le reste du temps sont à l'INSPE.

19h05, départ de Mme Nebbula.

Julien Ruet interroge le proviseur sur le bilan des rencontres avec le DASEN. M. le proviseur répond que les délégations ont été reçues par l'adjointe du DASEN et que nos demandes seront examinées à la fin de la procédure de répartition des moyens. S'il y a des possibilités, des moyens supplémentaires pourront être attribués en fonction des besoins. Pour l'instant, le point n'a pas encore été fait et aucun moyen supplémentaire n'a été accordé. M. Le proviseur souligne que si des moyens supplémentaires sont alloués, ils seront les bienvenus et seront utilisés.

- **Domaine logistique**

M. Carbonnier passe la parole à M. Decoux pour la présentation d'un certain nombre de documents.

- Présentation de DBM pour information

Opération N°16 : rencontre Erasmus plus Angers (mai 2022). Montant total : 2 800 euros.

M. le proviseur souligne que l'accueil réservé aux délégations étrangères a été apprécié.

Opération N°17 : Voyage à Paris, Club astronomie. Montant total : 407 euros

Opération N°18 : Subvention Erasmus 2020/2023. Montant total 19 883,05 euros

- Budget définitif voyage Italie (mai 2022) - Clôture du budget : Reversement de 16.49 euros à chaque famille.

Le proviseur remercie les professeurs que se sont investis dans ce projet.

Vote : 0 Contre - 0 Abstention - 18 Pour. Vote à l'unanimité.

- Budget prévisionnel voyage ERASMUS Espagne. Du 02/10 au 08/10 2022. 5 élèves et 2 accompagnateurs sont concernés. Budget : 4 200 euros

Vote : 0 Contre - 0 Abstention - 18 Pour. Vote à l'unanimité.

- Budget prévisionnel voyage ERASMUS Suède. Du 11/12 au 17/12 2022. 5 élèves et 2 accompagnateurs sont concernés. Budget : 4 200 euros

Adam Lestage demande si les élèves concernés par les différentes mobilités sont les mêmes. M. Carbonnier répond qu'il s'agit d'élèves différents à chaque fois ne serait-ce que parce qu'il y a un reste à charge des familles. Par ailleurs il convient que tous les élèves impliqués dans le projet Erasmus fassent une mobilité.

Vote : 0 Contre - 0 Abstention - 18 Pour. Vote à l'unanimité.

Un échange suit le vote :

M. Cadière demande comment se fait la sélection des élèves participants à ce projet.

M. Carbonnier répond qu'elle se fait par les enseignants en charge du projet.

Julien Ruet s'assure que l'information sur la possibilité de mobiliser le fond social est transmise.

Réponse par l'affirmative de M. Carbonnier.

M. Pillet demande si l'on mobilise les aides proposées par la ville d'Angers. M. Decoux répond par l'affirmative.

M. Cadière réitère sa demande sur la mise en place d'un calendrier des différents voyages prévus sur une année scolaire. Ce qui permettrait aux familles d'être informées et d'anticiper les dépenses. Cela permettrait également d'éviter que certains élèves aient l'impression de passer à côté de l'information.

M. Carbonnier rappelle qu'une telle démarche a été mise en place il y a 3 ans et que les calendriers des voyages sont prévus en fin d'année scolaire (dès le mois de juin). Ils seront publiés en septembre quand ils seront finalisés.

M. Cadière complète son propos en insistant sur l'importance des sorties culturelles dans l'ouverture intellectuelle des jeunes. Importance qui mériterait qu'on s'assure que tous les élèves aient fait au moins un voyage dans leur scolarité.

M. Carbonnier attire l'attention sur la multiplication du nombre de voyages (14 voyages l'année de son arrivée) et le fait que cela se fait forcément au détriment des sorties culturelles locales (sorties théâtre, cinéma, opéra...). Il précise qu'il préférerait ne pas avoir de choix à faire entre toutes les propositions mais que le principe de réalité s'impose à lui.

Mme Schweitzer interroge la possibilité d'organiser un voyage pour chaque élève au moins une fois dans sa scolarité au lycée.

Mme Thébaud rappelle que les voyages sont à l'initiative des enseignants qui souhaitent s'investir (bénévolement) dans l'organisation de ces projets. Le nombre de projets dépend donc de l'investissement de l'équipe enseignante, il est donc limité. Elle explique également que certains voyages sont fléchés, en d'autres termes que certains voyages s'adressent à un public cible (un voyage en Pologne dans le cadre d'un travail sur la mémoire au programme des spécialités H2GSP et HLP par exemple).

Les représentants des élèves interviennent à leur tour pour signifier leur étonnement face aux moyens consacrés à des voyages qui concernent peu d'élèves et au fait que certains élèves cumulent les options et donc les propositions de voyages.

Mme Lanaspèze précise que les voyages sont validés par le Conseil d'Administration, ce qui laisse à ce dernier toute latitude pour donner son avis.

M. Carbonnier clôt l'échange en rappelant que l'enveloppe dont il dispose est limitée et de ce fait des choix s'imposent.

- Budget prévisionnel voyage ESABAC Italie.

Echange : accueil à Angers du 13/10 au 21/10/2022 - Séjour à Pise du 23/03 au 30/10/2023

- 25 élèves et 2 accompagnateurs. Budget : 11 565 euros

Vote : 0 Contre - 0 Abstention - 18 Pour. Vote à l'unanimité.

- Protocole transactionnel avec la SAVE (fournisseur d'énergie)

Le proviseur fait la lecture au Conseil d'Administration du protocole transactionnel avec la société SAVE.

Un échange s'engage entre les membres du Conseil d'Administration. Il en ressort qu'il est préférable de ne pas signer et d'aller jusqu'au contentieux si la société SAVE le souhaite et de ce fait laisser un juge statuer.

Vote pour la signature : Vote : 18 Contre - 0 Abstention - 0 Pour. Vote à l'unanimité.

19h 45 départ de Mme Schweitzer et M. Pilet

Sont ensuite examinées une série de conventions :

Convention constitutive du groupement de commandes et de services de viandes fraîches et de charcuterie

Une discussion s'engage sur la question du choix des produits et sur l'implication de la commission restauration (M. Cadière). M. le proviseur dit ne pas pouvoir garantir lui-même l'origine et la technicité des produits. Il fait confiance aux professionnels de ces questions (qui observent un cahier des charges). Les échanges se poursuivent sur la multiplication des requêtes de type communautaire, problématiques auxquelles il faudra être capable de répondre.

Convention constitutive du groupement de commandes et de services « Sécurité incendie des collèges et lycées publics de Maine-et-Loire » 2023-2025

Adam Lestage questionne M. Le proviseur au sujet de la sécurisation d'une conduite d'eau (question abordée lors d'un précédent CA). Ce dernier se réjouit de voir que les membres du CA s'enquière de l'avancée des travaux précédemment décidés. La conduite en question a été partiellement changée et réparée (pour l'autre partie).

Pour conclure M. Carbonnier aborde la question du chantier de la restauration qui vient de débiter. La livraison des travaux doit avoir lieu le 26 août 2022.

Convention d'occupation précaire d'un logement. Le contrat est de 1 an. Le conseil d'administration émet un avis sur le choix de l'occupant et c'est le service des domaines qui fixe le loyer.

Proposition d'occupation du logement pour Mme Houari : Vote : 0 Contre - 0 Abstention - 16 Pour. Vote à l'unanimité.

Convention d'utilisation du gymnase K par l'Association Sportive de l'ESA (Ecole Supérieure d'Agriculture)

Convention d'utilisation du gymnase K par l'Association Sportive de l'EAB (Etoile Angers Basket)

Convention d'utilisation d'une salle de classe par l'Association ATCC Institut

Mme Thébaud s'interroge sur la faiblesse des tarifs demandés notamment à la journée. M. Decoux répond que les tarifs ont été précédemment arrêtés en Conseil d'administration. Ils pourront être réévalués l'an prochain.

M. Commère souligne le fait que certaines associations n'ont pas les moyens financiers leur permettant de louer des salles. Il faut veiller à ce qu'y compris ces associations-là puissent se réunir.

M. Carbonnier répond que le conseil d'Administration peut accorder le droit d'occupation de salle à titre gracieux (ou contre un service).

Vote : 0 Contre - 2 Abstentions - 14 Pour.

Convention d'hébergement des élèves internes du Lycée Joachim du Bellay

Convention d'hébergement des élèves internes du Lycée Emmanuel Mounier

Convention d'hébergement des élèves internes du Lycée Auguste et Jean Renoir

M. le proviseur informe le Conseil d'Administration que le lycée accueille traditionnellement des élèves extérieurs à l'internat. Cependant, cette année les places proposées seront réduites compte tenu du nombre important de demande de la part des élèves du lycée (notamment pour l'internat garçon).

Vote : 0 Contre - 0 Abstention - 16 Pour. Vote à l'unanimité.

Convention avec la ville d'Angers pour la mise à disposition d'une exposition sur le thème de l'immigration italienne.

Vote : 0 Contre - 0 Abstention - 16 Pour. Vote à l'unanimité.

En fin de séance, M. TRUONG-FALLAI (représentant de l'association des anciens élèves) intervient pour régler quelques dispositions matérielles : prêt d'un PC par l'établissement - distribution de flyers pour les élèves au moment de la remise des diplômes - disponibilité pour repeindre le monument aux morts.

Interpellé par M. Cadière sur la question de la protection des données personnelles, M. TRUONG-FALLAI précise que l'association n'a accès qu'aux coordonnées de ses seuls adhérents.

A cette occasion M. Carbonnier remercie les membres de l'association pour le travail effectué ainsi que les membres du Conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur clôt le Conseil d'Administration à 20h25.

Le secrétaire,
Mme LANASPEZE Véronique

Le Président,